**Annexe complémantaire appel Paris Region PhD2**

**Nouvelles procédures de recrutement HRS4R appliquées par le CNRS**

***Attention : ceci concerne les laboratoires gérant la subvention du doctorant***

***et établissant le contrat de travail via le CNRS.***

Le CNRS a mis en place une nouvelle procédure pour le recrutement de CDD, incluant doctorants et post-doctorants, voir <http://www.cnrs.fr/sites/default/files/download-file/12_HRS4R-fr.pdf>

Cette procédure inclut un ensemble de règles pour la publication des postes et l’évaluation des candidatures, qui sont en accord dans leur principe avec les procédures de recrutement SIRTEQ, mais certains détails doivent être ajustés : en particulier, dans l’appel Paris Région PhD2, la région n’attribue pas de postes « blancs » à des laboratoires, mais va évaluer les dossiers nominatifs, et appel concerne tous les DIMs.

Afin de maintenir une uniformité de la sélection entre les partenaires, et de respecter les procédures de chacun sans complications supplémentaires, les règles suivantes ont été validées par les RH du CNRS :

1/ L’ouverture des postes sera publiée sur le site SIRTEQ et aussi sur le site européen Euraxess, pour cet appel, avec les indications nécessaires pour contacter les équipes de SIRTEQ, via notre site web. **Il n’est donc pas demandé aux laboratoires CNRS de publier leurs offres sur le portail emploi du CNRS.** Les délais entre la publication des postes (sur les sites SIRTEQ et Euraxess) et la réception des dossiers sont suffisants vis à vis des règles du CNRS.

2/ Les porteurs de projet doivent procéder à une sélection des candidats en suivant la procédure HRS4R. Après la publication assurée par SIRTEQ (début mars pour les doctorants), il faut (i) enregistrer toutes les candidatures reçues, (ii) en sélectionner certaines pour des auditions, en motivant le rejet des candidats non auditionnés, (iii) rédiger un compte-rendu d’audition, qui pourra conclure à un rejet de la candidature, ou à son inclusion dans une liste classée, qui peut ne comprendre qu’un seul dossier. Le formulaire inclus page suivante permet de fournir toutes ces informations, mais seule la liste classée des candidatures sera utilisée pour l’évaluation.

3/ Le comité de pilotage de SIRTEQ va classer ces dossiers et envoyer le classement à la Région IDF. Le comité scientifique de la région va faire l’interclassement et annoncer les résultats.

4/ Chaque partenaire procède ensuite au recrutement des lauréats ou lauréates, en suivant ses règles internes. Pour le CNRS, les recrutements SIRTEQ seront traités directement via Canopé, sans passer par le portail emploi ; pour cela, la DR4 donnera les instructions et autorisations appropriées aux différentes DR concernées. Les documents établis en 2/ devront être envoyé à SIRTEQ directement. Il s’agit d’un document supplémentaire spécifique à SIRTEQ.

5/ En cas de questions, vous pouvez nous contacter à sirteq@institutoptique.fr

|  |
| --- |
| **Candidatures reçues**  |
| **Nombre total de candidatures reçues :**  |
| **Candidatures reçues et non retenues**  |
| **Date de réception**  | **Nom-PRENOM** | **Motif du rejet (préciser avec ou sans audition)** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

|  |
| --- |
| **Candidatures retenues : liste classée.** |
|  |
| **Date de réception** | **Nom-PRENOM** | **Date de l’audition** **(par 2 personnes, indiquer leurs noms)** | **Motif de sélection et bref compte-rendu de l’audition (obligatoire, en quelques lignes)** |
|  |  |  |  |

**Signature du demandeur. Signature de la 2è personne présente à l’audition.**